



Prêt d'équipement mobilier



Il s'agit de **prêts sans intérêt** destinés à des **achats d'équipement mobilier** réalisés chez un commerçant ou auprès d'une association, à l'exclusion d'opérations entre particuliers.



Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">· Voir conditions générales.· Pour faciliter l'accueil de son(ses) enfant(s), le parent non gardien, résidant en Dordogne, peut prétendre à cette aide :<ul style="list-style-type: none">✓ s'il est du régime général ou assimilés✓ s'il a un QF inférieur ou égal à 622 €✓ si l'enfant est à charge au sens des prestations de l'autre parent								
Conditions d'attribution	Conditions générales à apprécier à la date de réception du dossier à la CAF.								
Nature de l'équipement de 1^{ère} nécessité	<ul style="list-style-type: none">· cuisine/salle à manger : buffet (hors bibliothèque et meuble TV), table, chaise, tabouret· literie : sommier, matelas, lit· rangement pour chambre : armoire, commode, chevet· canapé <p>NB : le nombre de table et de canapé est limité à UN.</p>								
Montant de l'aide	600 € maximum. Le prix de chaque article ne devra pas dépasser 600 € TTC								
Modalités de remboursement	<table><thead><tr><th>Q.F.</th><th>Mensualité</th></tr></thead><tbody><tr><td>0 à 400 €</td><td>20 €</td></tr><tr><td>400,01 € à 550 €</td><td>23 €</td></tr><tr><td>550,01 € à 622 €</td><td>29 €</td></tr></tbody></table> <p>En cas de remboursement anticipé d'un prêt, un nouveau prêt pour le même équipement ne peut être accordé avant le délai d'un an.</p>	Q.F.	Mensualité	0 à 400 €	20 €	400,01 € à 550 €	23 €	550,01 € à 622 €	29 €
Q.F.	Mensualité								
0 à 400 €	20 €								
400,01 € à 550 €	23 €								
550,01 € à 622 €	29 €								
Paiement	<ul style="list-style-type: none">· au fournisseur· l'achat doit être réalisé dans un délai de deux mois suivant l'attribution du prêt								

